

COMPORTEMENTS REPRODUCTIFS À MADAGASCAR EN PÉRIODE PRÉ-STATISTIQUE.

Quels apports des sources littéraires ?

Bénédicte GASTINEAU¹, Clotilde BINET²

L'étude des transitions démographiques en Afrique subsaharienne nécessite d'identifier l'évolution des modèles familiaux. En Afrique subsaharienne, on trouve peu de travaux en démographie historique permettant de comprendre la situation des modèles familiaux avant et pendant la période coloniale. Le principal argument apporté à cette faiblesse de la recherche est la rareté des sources disponibles. Pourtant, on trouve un certain nombre d'informations sous la forme de récits, de biographies ou de données quantitatives, mais peu d'analyses systématiques de ces sources sont menées (Coast, 2003 ; Cordell et Piché, 1997).

À Madagascar, il n'y a pas de données statistiques fiables sur la fécondité et la nuptialité avant l'Enquête Nationale Démographique (END) de 1966. Certains historiens (Campbell, 1991 ; Chevalier, 1952) ont certes tenté de décrire « le fait démographique ancien » (Chevalier, 1952), mais leurs analyses sont limitées par l'approximation et le manque de rigueur des données chiffrées. Elles ont toutefois permis de retracer l'évolution générale de la population depuis le début du XIX^e siècle (Gastineau et Rakotoson, 2006). Au XIX^e siècle, la croissance démographique semble surtout portée par une forte mortalité et une forte fécondité. Si ces indicateurs donnent les tendances générales, on sait peu de choses sur le contexte et les normes relatives aux comportements démographiques.

Pourtant, pour comprendre la précocité des relations sexuelles, de l'union et de la fécondité qui caractérisent aujourd'hui les comportements reproducteurs à Madagascar, il serait nécessaire de disposer d'informations antérieures à l'Enquête Nationale Démographique de 1966, afin d'évaluer les permanences et les changements. Or les études anciennes répondent rarement aux critères de rigueur scientifique. Avant l'Indépendance (1960), en effet, les récits de voyageurs, de missionnaires et d'administrateurs coloniaux constituent

la principale source d'information du démographe. Aussi précieux soient-ils, ces récits présentent les opinions de leurs auteurs tout autant que des faits. L'objectivité scientifique et la méthode ne sont pas leur principale priorité. Tenant compte du contexte (politique, religieux, social) qui entoure ces récits, ces rapports, ces essais, peuvent-ils constituer une source d'information pour les démographes ? Comment interpréter les descriptions des comportements de nuptialité, de fécondité, de sexualité faites par les Européens qui voyagent à Madagascar entre le XVII^e siècle et le début du XX^e siècle ? Ont-ils usé leurs plumes sur les détails qui les choquaient ou bien les faits rapportés doivent-ils être pris comme le reflet d'une situation majoritaire ?

Voyages, récits et contextes historiques de Madagascar

Le regard du voyageur – témoin ou acteur de la colonisation, de la christianisation – sur la population malgache n'est pas indépendant des normes et des valeurs du monde d'où il vient et des objectifs du voyage qu'il entreprend à Madagascar. Le récit des voyageurs dépend beaucoup de leur nationalité, de leur religion mais aussi de leur opinion vis-à-vis de

1. Institut de recherche pour le développement, Paris, France : benedicte.gastineau@ird.fr

2. Université Paris 10, Paris, France, clotilde.binet@ird.fr

la colonisation. À la fin du XIX^e siècle, le débat sur la situation de Madagascar porte sur le choix entre la mise en place d'un protectorat français, qui reconnaisse les institutions politiques locales, ou la colonisation du pays. Par exemple, le docteur Lacaze (1881), favorable à un protectorat, décrit les Merina comme une population suffisamment « évoluée » pour pouvoir être de bons interlocuteurs; de même, Grandidier (1868, 1869), favorable lui aussi au protectorat, reconnaît aux Merinas des « qualités » et un « sérieux » qui permettraient de faire fonctionner un protectorat. À l'inverse, P. de la Vaissière (1884), dans son *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires*, décrit tous les Malgaches dont les Merina comme des « barbares » à qui il est urgent d'apporter la civilisation et préconise donc la colonisation (Paillard, 1986 : 374). Les écrits de voyageurs, qu'ils soient religieux, diplomates ou militaires, mettent aussi en exergue le décalage entre les comportements démographiques des populations malgaches tels qu'ils les observent et les systèmes de valeurs

et de représentations de la sexualité, du mariage ou des relations entre les hommes et les femmes des sociétés européennes. Les descriptions de la société malgache ne sont alors pas exemptes d'un jugement moral : pour être comprises, elles doivent être appréhendées dans le contexte du siècle où elles ont été écrites.

Les récits de voyageurs à Madagascar à partir du XVII^e siècle sont relativement nombreux et une grande partie décrit ce qu'on nomme « les mœurs » de la population. Le tableau ci-dessous présente les principaux auteurs ayant écrit sur Madagascar, pendant l'époque précoloniale et coloniale.

Avant de les analyser, il est indispensable de parler du contexte de l'élaboration de ces récits : les tentatives de christianisation de la société et du pouvoir politique malgache au XIX^e siècle par les missionnaires, l'archivage des raisons de la colonisation de Madagascar chez les voyageurs et diplomates français et enfin les justifications d'une politique coloniale par les différents gouverneurs.

TABLEAU 1

Les principaux auteurs ayant écrit sur Madagascar

TYPE D'ÉTUDE	Période précoloniale (avant 1885)	Protectorat et colonisation (1885-1960)
Récit de voyage	Souchu de Rochefort (1648) Carpeau du Saussay (1721) Rochon (1791) Leguevel de Lacombe (1840) Sachot (1860) Pfeiffer (1881) Drohojowska (1885)	du Picq (1905)
Rapport de mission	Grandidier A. (1868)	Bianquis (1907)
Rapport au gouvernement français	Flacourt (1658) Laverdant (1844) Lacaille (1848, 1862)	
Étude générale/ Synthèse à vocation scientifique	Noël (1843) Sibree (1880) Lacaze (1881) Piolet (1895)	Vig (1902, 1907) Julien (1909) Grandidier A. (1914) Linton (1928) Frotier de la Messelière (1932) Molet (1956)

Au XVII^e siècle, les Français, attirés par les potentielles richesses de l'île, entreprirent de s'installer durablement à Madagascar. En 1643, ils installent un bastion sur la côte sud-est : Fort-Dauphin. L'objectif de cette colonisation est d'exploiter des richesses naturelles et de convertir les populations au catholicisme. Cette tentative de colonisation se fera sous l'égide de la Compagnie des Indes liée au pouvoir royal et des prêtres Lazaristes, mais elle sera un échec et les Français quitteront Fort-Dauphin en 1674 (Racault, 2003). Parmi les protagonistes de cette aventure, Étienne de Flacourt reste sans doute celui qui a laissé le plus de traces écrites de sa découverte de Madagascar.

Étienne de Flacourt, muni du titre de gouverneur au nom de la Compagnie des Indes orientales, débarque à Fort-Dauphin en décembre 1648 ; son but était de conquérir et de « subjuguier toute cette grande île ». Gouverneur, il est en outre « naturaliste et ethnographe avant la lettre », il observe et recueille les traditions orales des populations qu'il côtoie, les Antanosi, habitants du Sud-Est, ce qui fait de ces récits une histoire « étroitement localisée » (Deschamps, 1960 : 249). Flacourt rentre en France en 1658 et il publie, l'année même de son retour, l'*Histoire de la Grande Ile de Madagascar*, premier ouvrage important en français sur cette région du monde. Flacourt décrit la Grande Ile comme un lieu fascinant, exotique et « son livre enflammera l'imagination des Européens pendant des siècles et donnera lieu à la littérature exotique puis coloniale » (Ranaivoson, 2004 : 58). Il est aussi l'auteur en 1657 d'un *Catéchisme*, premier livre écrit en malgache et en caractères latins et d'un *Dictionnaire malgache*. À la fin de son *Histoire*, il appelle à la colonisation de l'Isle et à sa conversion au catholicisme, objectif qu'il juge tout à fait réalisable. Il écrit :

La religion chrétienne est si facile à y établir, qu'il ne manque en ceci rien autre chose que la volonté des Ecclesiastiques, d'autant que cette nation, n'ayant encore fait choix ny election de religion, n'en a aucune en pratique, & n'a encore pu prendre aucun party. (Flacourt, 1658 : 447)

Pourtant, jusqu'alors, les différentes tentatives de conversion ont échoué et il semble que Flacourt affiche un « optimisme de façade » destiné à justifier son souhait de colonisation (Racault J.-M., 2003). Cette volonté d'une part de convaincre le pouvoir royal du bien-fondé de la colonisation de Madagascar d'autre part d'y implanter l'Église catholique va considérablement orienter la façon dont il raconte l'*Histoire de la Grande Ile*.

Après l'abandon de Fort-Dauphin par les Français en 1674, les rares Européens à s'aventurer sur l'île de Madagascar furent des pirates ou des commerçants d'esclaves. Mayeur (1747-1809), marchand d'esclaves, sera le premier Européen à décrire la capitale. La très large majorité de ceux qui avaient précédemment visité Madagascar était restée cantonnée aux Côtes. Parmi les voyageurs de la fin du XVIII^e siècle, citons le très célèbre Abbé Rochon. L'Abbé Rochon était « chargé d'observations » dans l'Océan Indien parmi d'autres savants naturalistes ou physiciens. Il avait été dépêché en mission par le Roi. Il écrit en 1791 *Voyage à Madagascar, au Maroc et aux Indes orientales*, ouvrage dans lequel il ne se contente pas de décrire les aspects physiques des pays traversés : de nombreuses pages sont consacrées à ses observations des populations. Deschamps (1960 : 250) dit des écrits de l'Abbé Rochon que « l'exaltation philosophique du « bon sauvage » prend le pas sur les réalités ». L'Abbé Rochon fait en effet explicitement référence au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* que publie Jean-Jacques Rousseau en 1755 et son analyse des comportements des populations malgaches est fortement sous l'influence de l'idée que l'homme à l'état naturel serait meilleur que l'homme socialisé. Il s'oppose ainsi clairement à Flacourt qui opposait le « sauvage » à l'homme christianisé :

Il [Flacourt] ne craint de vous assurer que chez ces insulaires, la vengeance et la trahison passent pour des vertus, la compassion et la reconnaissance pour des faiblesses : mais ces absurdes déclamations ne peuvent en imposer qu'à ceux qui n'ont pas étudié avec Rousseau l'homme dans son état primitif. En effet celui qui suit sans contrainte les mouvements de la nature, peut-il être corrompu et méchant ? Lorsqu'une passion violente commande impérieusement à l'homme policé, ses desirs, plus irrités que satisfaits, le plongent dans un abîme, où toute la force de la raison ne peut le tirer. Mais le sauvage n'éprouve rien de semblable en suivant dans ses plaisirs l'impulsion de ses sens. (Rochon, 1791 : 40)

Les Européens viendront plus nombreux dans l'île sous le règne de Radama I^{er} (1810-1828), roi merina qui cherche l'aide des Européens pour conquérir l'ensemble du territoire. Vont s'installer principalement des Anglais et des Français, surtout des missionnaires et des artisans. Leur influence augmente, les chrétiens sont de plus en plus nombreux et les commerçants étrangers s'installent librement dans le pays avec l'aide de leurs gouvernements (anglais et français). C'est durant le règne de Radama I^{er} que la christianisation de

l'île prend de l'ampleur.

La reine Ranavalona I^{re} (1828-1861) succède à Radama I^{er}. Ranavalona I^{re} contraint les Européens à quitter Madagascar et persécute les chrétiens. Les baptêmes sont interdits en 1832 et il est interdit de se déclarer chrétien (1835). Les missionnaires sont chassés. Malgré cette répression, William Ellis, pasteur anglais, fait entre 1853 et 1856 des voyages réguliers à Madagascar, il y introduit même en secret des bibles. Il est chassé en 1857 mais revient en 1862. Il a beaucoup œuvré au développement des églises et des écoles dans tout l'Imerina. Il a publié en 1838 une histoire de Madagascar destiné au public anglais. Il raconte ensuite ces séjours à Madagascar dans un essai intitulé : *Three visits to Madagascar, during the years 1853-1854*, publié en 1858.

C'est dans ce même contexte, en 1848, que Louis Lacaille publie *Importance et nécessité de coloniser l'île de Madagascar*.

Maintenant que le lecteur connaît quelques-unes de ces coutumes barbares qui déciment la population de Madagascar d'une manière si effrayante, il comprendra sans peine pourquoi l'on trouve un si petit nombre d'habitants, pour un pays grand comme la France (on compte à Madagascar une superficie de 25 000 carrés), le plus agréable peut-être de la terre, sous le rapport de ses richesses naturelles. En effet, nous voyons à peine trois à quatre millions d'habitants, pour un pays qui recevrait facilement une population de 25 millions d'hommes. (Lacaille, 1848 : 19)

Il faut donc attendre la mort de Ranavalona I^{re} (1861) et le début du règne de Radama II (1861-1863) pour que les Européens puissent de nouveau venir librement à Madagascar. En 1862, un traité franco-malgache est conclu, qui accorde de nombreux avantages aux Français. Il garantit la liberté religieuse et permet aux commerçants de s'établir et travailler à Madagascar. Un consulat de France est même ouvert. À la fin du XIX^e siècle, les évaluations de visiteurs diplomates, militaires ou ingénieurs vont remplacer les récits exotiques d'aventure (Racault, 2003). Parmi ces visiteurs, Alfred Grandidier (1836-1921) est sans doute celui qui a le plus écrit sur Madagascar. C'est sous le règne de Rasoherina (1863-1868) que Alfred Grandidier arrive pour la première fois à Madagascar. Savant français, naturaliste, ethnographe, historien, il se dédie alors à l'étude de la Grande Ile et il y fait de nombreux séjours avec le soutien du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et la Société de Géographie. Il parcourt Madagascar et publie de nombreuses œuvres. À partir de 1872,

il publie régulièrement les volumes de son *Histoire physique, naturelle, politique de Madagascar*, vaste projet de 30 volumes. La fin de la parution, posthume, de cette œuvre magistrale sera assurée par son fils Guillaume Grandidier (1873-1957). Alfred Grandidier était aussi passionné par les documents anciens et il a constitué un fonds documentaire très riche, conservé aujourd'hui à Antananarivo. Ces travaux vont contribuer à éveiller l'intérêt de la France pour Madagascar. En 1894 est fondé le Comité de Madagascar, dont Grandidier sera le premier président. Le but de ce comité, qui fonctionnait au sein de la Société de Géographie Commerciale de Paris, était de réfléchir au régime politique, administratif et économique qu'il conviendrait de mettre en place à Madagascar après la conquête. Le comité devait aussi étudier les perspectives de peuplement et de mise en valeur de la Grande Ile, en encourageant les bonnes volontés et en fournissant aux intéressés tous les renseignements commerciaux et de tout genre qui pourraient leur être utiles (Venier, 1992). Toutefois,

[...] la promotion de la formule d'un régime de protectorat à Madagascar après la conquête s'affirma rapidement comme étant la priorité du Comité de Madagascar. En effet, ses membres considéraient que les intérêts de la France seraient mieux servis, si un système de protectorat inspiré de celui établi en Tunisie était mis en place. (Venier, 1992)

Les œuvres de Grandidier répondent bien au souci de fournir des informations les plus complètes et les plus précises sur Madagascar en vue de l'installation de la France, même si Grandidier était plus favorable à un protectorat qu'à une annexion.

Puisque nous n'avons pas su profiter des diverses circonstances où la justice et l'honneur national exigeaient une intervention armée, il me semble juste, et même avantageux, accepter aujourd'hui les conséquences de nos fautes et de protéger franchement les *ovas* dans l'extension de leur autorité sur toute l'île. Nous ne devons peut-être point abandonner officiellement des droits qui sont imprescriptibles pour être toujours à même de nous opposer, en temps et lieu, à toute tentative d'invasion étrangère, mais je ne pense pas qu'il serait utile de coloniser ce pays [...]. (Grandidier, 1869 : 473)

C'est sous le règne de Ranavalona III (1883-1897) que la France institue un protectorat à Madagascar. En 1896, c'est l'annexion et la colonisation. Le premier gouverneur est Joseph Gallieni (1849-1916).

Au fil de la colonisation, Madagascar va faire l'objet de nombreuses études ethnologiques, économiques, agronomiques et même démographiques qui nous renseignent sur la situation de la Grande Ile au début

du XX^e siècle. Les descriptions et les analyses deviennent de plus en plus rigoureuses et de moins en moins empreintes de présupposés politiques et religieux au fur et à mesure qu'on s'approche du moment de l'Indépendance. Parmi les chercheurs qui ont beaucoup contribué à la connaissance scientifique de Madagascar avant son indépendance, citons Ralph Linton, Raymond Decary, Louis Molet et Louis Chevalier.

Né à Philadelphie, Ralph Linton (1893-1953) pratiqua pendant quelques années l'archéologie avant de s'orienter vers l'anthropologie culturelle. Nommé en 1922 assistant d'ethnologie au *Field Museum*, à Chicago, il fut envoyé à Madagascar (1925-1928) où il étudia les Betsileo et les Tanala. Il fut ensuite appelé à enseigner successivement à l'université du Wisconsin, à l'université Columbia et à l'université Yale. Il fut l'un des anthropologues américains les plus célèbres au milieu du 20^e siècle, en particulier pour deux de ces œuvres *The Study of Man* (1936) and *The Tree of Culture* (1955). De ses recherches à Madagascar, Ralph Linton a tiré un ouvrage *The Tanala: A Hill Tribe of Madagascar* (1933) et quelques articles. L'œuvre de Ralph Linton est très intéressante pour nous car elle est dénuée de toute préoccupation colonisatrice ou religieuse. Elle est fondée sur une approche scientifique qui fait défaut à la majorité des autres textes pour les raisons que nous avons déjà évoquées.

Louis Chevalier a écrit un ouvrage de référence intitulé Madagascar. Population et ressources, publié en 1952 à l'Institut National d'Études Démographiques (INED). Louis Chevalier était l'un des membres de la mission du Bureau d'études pour le développement agricole des territoires d'outre-mer invités par le Gouverneur général de Madagascar, Delavignette. L'objectif de la mission était d'étudier les possibilités de mise en valeur des richesses de l'île par l'installation d'immigrants. Après un séjour à Madagascar où il recueille de nombreuses informations sur la population et sur les ressources (naturelles, économiques, etc.), Chevalier rédige un long ouvrage présentant ces résultats de recherche, résultats qu'Alfred Sauvy jugera décevants « en raison de la fragilité des renseignements ou de l'absence de renseignements essentiels » (Chevalier, 1952 : 10). Sauvy regrette l'absence de mesures concrètes et précises de la population et des ressources, mesures supplantées par des « indications qualitatives, inspirées, souvent, par une impression, voire par un choc, médiocres auxiliaires de la fidélité » (Chevalier, 1952 : 10). Louis Chevalier est confronté au manque de données chiffrées et pour traiter de la démographie à

Madagascar (passée ou contemporaine), il utilise les récits des voyageurs et des explorateurs l'ayant précédé avec les mêmes difficultés liées au manque d'objectivité de nombre d'entre eux.

Nous allons maintenant focaliser notre attention sur les thématiques récurrentes dans les textes en lien avec la sexualité pour ensuite voir quelle est la part de réalité dans ces descriptions et en quoi ils peuvent constituer une source ou non d'information pour une analyse scientifique.

La sexualité et la fécondité

La sexualité

L'un des sujets récurrents dans les chapitres consacrés aux mœurs des populations malgaches dans les récits des voyageurs du XVII^e au XX^e siècles est la précocité des relations sexuelles et la grande liberté sexuelle des hommes et des femmes. La liberté sexuelle « a toujours fait l'étonnement de tous les voyageurs » (Chevalier, 1952). Les auteurs – dès Flacourt (1658) – décrivent notamment la sexualité prémaritale avec des interprétations diverses. Flacourt (1658) y voit une forme de prostitution :

Autant que d'être mariée, elles feioüent tant qu'elles veulent, & fe profituent à tous venans pourueu qu'ils payent, & fi un homme a manqué à les payer elles vont effrontement luy offer fa pague fans qu'il ofe fe deffendre : mais il tafche auffi-toft d'appaiser celle qui luy demande le payement, de peur de recevoir affront ; A infi c'est la couftume de ce païs, que la simple fornication, entre eux qui ne font pas mariez, n'eft point peché enuers Dieu ny enuers hommes. (Flacourt, 1658 : 85)

La liberté sexuelle des hommes et des femmes et surtout celle des adolescents est souvent présentée comme une nécessité naturelle de ces peuples encore « à l'état de nature » :

Quant aux mœurs, il faut dire que ces peuples vivent complètement à l'état de nature, usant avec insouciance de tout ce qu'elle a mis à leur disposition. La chasteté des filles y est inconnue, sauf chez quelques filles de chefs qui font exception à cette règle. Dès qu'elles sont nubiles, elles usent amplement de leurs faveurs en les prodiguant au premier venu, surtout aux blancs ; elles vivent dans cet état de liberté jusqu'à ce qu'elles se marient, c'est-à-dire s'engagent à vivre avec l'homme qui leur convient. (Lacaille, 1848 : 18)

La question est alors pour les voyageurs, notamment les missionnaires, de savoir si la religion et la morale peuvent changer ces comportements. Le Docteur Lacaze raconte une « expérience » tentée par les Pères et destinée à vérifier si cet « état de nature » peut être ou non modifié :

L'organisation physique de ces peuples permet-elle la vie régulière et morale qu'on peut établir dans d'autres régions ? La question ne peut résoudre par le raisonnement et les appréciations seules de la morale. Les Pères, dans le but de prendre le Malgache avant qu'il ait usé des principes de la vie de son pays, ont établi à la Réunion une maison d'éducation où ils reçoivent des enfants malgaches des deux sexes. Cet établissement appelé la Ressource, est situé dans une région élevée, bien aérée et en contient un certain nombre depuis plusieurs années. Ces malgaches arrivent à l'âge de huit ans, dix ans. Quand ils ont atteint l'âge de vingt ans ou à peu près, on les retourne dans leur pays après leur avoir donné l'instruction religieuse et un métier – Eh bien, on remarque que ces enfants supportent difficilement cette vie régulière. La femme, nubile à 12 ans, meurt souvent phthisique si, à cet âge, on la tient enfermée et si on ne lui permet pas les rapports sexuels. (Lacaze, 1881 : 131)

L'interprétation que le Docteur Lacaze fait de la destinée funèbre de ces jeunes filles malgaches déplacées à la Réunion, qu'il associe à l'abstinence sexuelle, le conforte dans le préjugé que ces comportements sexuels sont liés à des caractéristiques naturelles de la population et qu'il sera difficile aux Européens, quels qu'ils soient, d'opérer leur « mission civilisatrice ».

S'opposent à cette interprétation plusieurs auteurs, qui cherchent à expliquer, rationaliser cette sexualité précoce et la multiplication – apparente – des partenaires sexuels. Ils trouvent alors une justification dans la crainte de la stérilité : les jeunes hommes testent la fertilité des femmes avant de les épouser et dans ce contexte tous les enfants, légitimes ou illégitimes, sont les bienvenus :

Doit-on appliquer à cette indéniable liberté des mœurs le mot d'immoralité ? La fécondité est, par excellence, la marque de la bénédiction divine. Un malgache païen considérera donc comme la plus grande sottise et comme la plus grande imprudence d'épouser une personne que le souffle divin et créateur aurait manifestement abandonné : avant de fonder un foyer, il est sage de s'assurer si l'on peut compter sur les faveurs du ciel. De même si pour une cause ou pour une autre, on a été amené à épouser une personne que Dieu s'obstine à ne pas bénir, on ne peut pas rester lié indéfiniment : de

là divorce ou polygamie suivant les circonstances. (Mondain, 1905-1906, cité par Chevalier, 1952 : 46) Les parents favorisent les rapports de leurs filles avec les hommes ; dès qu'elles sont en âge de comprendre, souvent même avant la puberté, avant la menstruation, à 10, à 11 ans et souvent plus tôt, leur éducation de femme commence et elles peuvent à leur gré se livrer à qui bon leur semble, ce dont elles ne se font pas faute, sans avoir à craindre de ne pas trouver à se marier plus tard, car plus une femme a d'enfants, plus elle est recherchée : un Malgache à qui deux femmes plaisent également, prend toujours pour épouse légitime celle qui a déjà eu des enfants, surtout celle qui les a encore vivants, et ces enfants il les aime comme les siens. (Grandidier, 1914 : 10)

Cette entrée précoce dans la vie sexuelle va de pair avec une sexualité prémaritale et le concept de virginité tel que le conçoivent les Européens est inconnu des Malgaches. Le mot même, absent de la langue malgache, a dû être forgé à partir du mot anglais *virgin* pour devenir *virijiny* (Ravelomanana, 2007). Ce fait marque les voyageurs qui en font des récits quelques fois « pittoresques » :

Les Sakkalava paraissent tenir aussi peu à la virginité de leurs femmes qu'à leur noblesse. Les jeunes filles se déflorent elles-mêmes quand elles n'ont pas été déflorées dès leur bas âge par leur mère, et un père ne marie jamais sa fille avant que cette opération ait été menée à bonne fin par l'une ou par l'autre. (Noël, 1843 : 294)

Le texte de Linton (1928), qui est plus tardif, mais surtout, qui a une démarche scientifique, présente un grand intérêt car il rend compte de la diversité culturelle de Madagascar en particulier sur cette question de la virginité. En effet, Linton décrit les comportements démographiques des populations (sexualité avant le mariage, mariage, divorce, polygamie, etc.) en distinguant trois aires culturelles : Les Hauts Plateaux, la Côte Est et la Côte Ouest et le Sud. Même si ce découpage peut être discuté, il permet d'introduire certaines nuances dans les comportements démographiques et notamment dans les normes relatives à la sexualité avant et pendant le mariage. Linton note que la chasteté avant le mariage est une valeur présente uniquement dans les tribus du sud-est où généralement les filles restent vierges jusqu'au mariage. Les Betsimaraka (Côte Est) et les populations des Hauts-Plateaux ne partagent pas cette valeur morale et, sur la Côte Ouest, Linton observe que la chasteté avant le mariage est totalement inconnue.

Concernant la sexualité après le mariage, les voyageurs, de Flacourt (1658) à Linton (1928), semblent unanimes pour observer un libertinage sexuel important. « L'infidélité », telle que les auteurs la définissent, semble un comportement fréquent à Madagascar. Les auteurs décrivent d'ailleurs plus souvent l'infidélité féminine qui leur apparaît plus incongrue que l'infidélité masculine. Voici que Flacourt (1658) écrit à propos des populations malgaches :

[...] mais pour les spirituels ils n'y penfent point, ils font fort adonnez à la paillardife & eftiment auffi celui-là malheureux: qui n'a point de femme, & plus encor celui qui n'a point de mignonne. Ils ont pluralité de femmens fuiuant les moyens qu'ils ont de les nourrir, ce qu'ils appellent *Manpirafe*, comme qui diroit faire des ennemis: car les femmes d'un feul mary s'entre haïffent à mort, & par le mot de *mirafe*, elle s'entre-appellent ennemies, fans pour cela s'entre-injurier. Si les hommes font fenfuels, les femmes ne le font pas moins, & ne laiffent efcouler outre le mary les fafchent, elles le quittent fort bien, & s'en vont paffer leur temps avec qui bon leur femble. Le mary eftant trop heureux de les aller chercher. (Flacourt, 1658: 85)

Les auteurs suivants notent de la même façon la grande liberté sexuelle des hommes et surtout des femmes à Madagascar (Lacaille, 1848 et 1862; Lacaze, 1881; Noël, 1843). Un fait souvent souligné par les auteurs car il les étonne, c'est l'absence de sentiment de jalousie de la part des hommes quand leurs femmes ont des relations sexuelles avec un autre homme :

[...] mais pour eux la jalousie n'existe pas. (Lacaze, 1881: 125)

Les Malgaches n'ont jamais recours à aucune des violences inventées par la jalousie pour s'assurer de leur fidélité. (Lacaille, 1862: 33)

Toutefois, l'« infidélité », si elle ne semble pas moralement condamnée par les sociétés malgaches, entraîne néanmoins des sanctions qui vont de l'amende au divorce. Ces sanctions sont applicables soit à la femme soit à l'amant. Noël (1843) écrit :

Lorsqu'un Sakkalava s'aperçoit que sa femme entretient avec quelqu'un un commerce adultère, il se contente ordinairement de lui administrer une correction corporelle. Si l'amant avoue sa complicité, ce que l'évidence le force souvent à le faire, il compose avec le mari et lui paie une amende [...]. Aucun sentiment de honte n'est attaché à la condition de mari trompé. La femme est suffisamment justifiée aux yeux des Sakkalava par l'affection qu'ils lui supposent pour l'homme qui l'a éloignée de ses devoirs, et par la faiblesse et la facilité de

la nature. Quant à l'amant, quoique sa punition paraisse juste à tout le monde, la passion lui sert aussi d'excuses. (Noël, 1843: 299-300)

Lacaille (1848) écrit :

La foi jurée (la fidélité) n'est cependant pas toujours respectée, car l'attrait des blancs est assez puissant chez les femmes malgaches. Au reste cela n'est pas mal vu dans le pays. L'amant surpris par le mari lui paye une amende qui n'a rien de déshonorant pour lui. (Lacaille, 1848: 18)

Dans certaines régions et certaines conditions, les hommes infidèles peuvent aussi être sanctionnés. Linton (1928) note par exemple que, sur la Côte Est, si le divorce est généralement le fait des hommes, les femmes peuvent se séparer de leur époux si celui-ci à des relations sexuelles avec une autre femme pendant la grossesse de son épouse ou pendant une période définie après la naissance de son enfant (6 mois pour la naissance d'un garçon ou 3 mois après la naissance d'une fille).

La fécondité

La question de la fécondité s'est souvent posée aux voyageurs à Madagascar entre le XVII^e et le début du xx^e siècle, car beaucoup se sont étonnés du faible peuplement de cette grande île qui à première vue paraît particulièrement bien dotée en richesses naturelles. Les voyageurs ont alors évoqué le fait que la fécondité à Madagascar pourrait être particulièrement faible ou que la mortalité y serait particulièrement élevée.

Certains auteurs notent que les Malgaches « aiment les enfants » et que tous les enfants sont les bienvenus quels que soient le père ou les circonstances de la naissance. Les enfants illégitimes semblent avoir les mêmes droits que les enfants légitimes. Les missionnaires (surtout après 1820) déplorent souvent la faiblesse des liens du mariage et le grand nombre de naissances illégitimes (Rabenoro, 2003). L'image de la femme qui a des devoirs envers son mari, de la femme au foyer, des liens biologiques qui fonderaient la paternité ou la maternité sont des notions importées par le christianisme et la colonisation mais qui ne correspondent à rien dans le fonctionnement traditionnel de la famille malgache et même des relations de genre (Rabenoro, 2003). Les femmes sans enfant peuvent se voir confier un enfant d'une autre femme, elles deviennent alors la mère à part entière de l'enfant. Le statut social lié à la maternité ou à la paternité est nettement plus important que les liens biologiques (Rabenoro, 2003). Certains

voyageurs vont d'ailleurs s'étonner de la place de la femme dans la société qu'ils côtoient et de ses droits sur sa descendance :

Les Malegaches de la province d'Anosy sont vifs, gais, sensibles, reconnoissans ; ils ne sont pas sans intelligence et capacité. Ces insulaires aiment avec passion les femmes ; ils ne sont jamais tristes en leur présence : leur principale occupation est celle de plaire à ce sexe : il obtient, dans ce pays plus que dans tout autre, ces égards et ces déférences, aussi justes que nécessaires au bonheur de la société. L'homme n'y commande jamais en despote, et la femme n'obéit pas en esclave ; la balance du pouvoir est même en faveur [de la femme]. (Rochon, 1791 : 35-36)

Tout le monde aussi aime avoir beaucoup d'enfants, et c'est là, parmi tous les autres, le souhait le plus fréquent et le mieux accueilli chaque fois que l'occasion s'en présente. En plus, tous les enfants sont nombreux, plus le bonheur est grand et parfait, car l'éducation ne coûte à peu près rien et la famille en est grandie d'autant. Ce désir poussera même à l'inconduite si cela devient nécessaire, et les enfants nés de l'adultère seront, non seulement reçus et traités comme des enfants légitimes, mais privilégiés par l'usage qui les élève au rang de « frères de la mère » et leur assure une part égale de son héritage. (Piolet, 1895 : 95)

Les auteurs décrivent des normes et des comportements favorables à une très forte fécondité : la sexualité est précoce et le nombre de partenaires élevé, sans qu'un quelconque moyen de contraception ne soit jamais mentionné. On aurait donc pu s'attendre à ce que la fécondité soit forte. Pourtant, dans les récits des voyageurs, il est souvent fait mention d'une faible fécondité. La faible fécondité explique en partie la faible croissance démographique de Madagascar avant 1950. Ce faible effectif de population qui n'augmente pas ou peu a d'ailleurs été présenté à plusieurs reprises comme un obstacle à la colonisation.

Si l'on s'en tient à la lecture des différents textes, trois facteurs peuvent expliquer la relative faible descendance à Madagascar : une proportion relativement importante de femmes stériles, la très forte mortalité infantile et la pratique de l'avortement. En effet, les auteurs de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle font état d'une prévalence particulièrement forte des infections sexuellement transmissibles à Madagascar et de ses conséquences sur la fertilité des femmes et sur la santé des enfants. La syphilis par exemple semblait très répandue :

La syphilis ne laisse intact presque personne. Elle atteint, m'a-t-on assuré, 80 % de la population, et il est navrant de voir de pauvres petits êtres qui en naissent littéralement couverts. (Piolet 1895 : 95)

C'est d'ailleurs à la syphilis que Gallieni, gouverneur de Madagascar, attribue la dépopulation de Madagascar et, dans le Journal Officiel du 28 juin 1898, il accuse « la stérilité par défaut de conception et par suite d'avortement spontané, d'être dues aux maladies vénériennes, la syphilis répandue à raison de 60 à 75 % et la blennorragie » (cité par Chevalier, 1952 : 54).

Le lien est souvent établi entre les comportements sexuels et notamment ceux des jeunes malgaches, la forte prévalence de maladies vénériennes et le faible peuplement de Madagascar.

[...] un tel dévergondage a naturellement porté ses fruits. Il a d'abord vicié le sang. La syphilis ne laisse intact presque personne. (Piolet, 1895 : 95)

[Lui] qui est médecin, n'ignore certainement pas les conséquences physiologiques de cette épouvantable précocité sexuelle qui caractérise l'enfant malgache. Si la race s'étirole, si la natalité baisse, compromettant la prospérité économique d'un pays qu'il faudrait avant tout repeupler, ces habitudes vicieuses y sont pour beaucoup. (Bianquis, 1907 : 23)

Les premières études médicales sur le sujet à Madagascar confirmeront une forte prévalence des maladies sexuellement transmissibles mais bien au-dessous de ce que Gallieni ou d'autres auteurs laissaient entendre. Andriamanana en 1939 estime une prévalence nationale légèrement supérieure à 53 pour 1000.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que la mortalité et tout particulièrement la mortalité infantile soit élevée à Madagascar jusqu'au milieu du XX^e siècle. Madagascar partage avec beaucoup d'autres pays un ensemble de facteurs peu favorables à la survie des enfants : crises alimentaires, pays fortement infecté par le paludisme, nombreuses épidémies (choléra, typhus, etc.) et plus généralement des mauvaises conditions de vie et sanitaires.

Leur saleté habituelle et le manque de soin les laissent incurables et ces vices de sang donnent la mort à une quantité considérable de leur progéniture. (Lacaze, 1881 : 130)

En 1952, au terme de son séjour à Madagascar, faute de données nationales, Chevalier note que :

Chez les Bara, la moyenne des enfants vivants est de 3 ; chez les Antandroy elle est de 5. Chez les Bara, une femme de 45 ans a eu en moyenne, pour

3 enfants vivants, 6 ou 7 grossesses. (Chevalier, 1952: 55)

Un des sujets récurrents dans les écrits des voyageurs et missionnaires est la pratique de l'infanticide. Flacourt (1658) y consacre un chapitre entier. Il explique que des croyances et des superstitions justifient socialement le fait de se débarrasser ainsi d'un « enfant de trop » :

cecy fe pratique en beaucoup de facons, tellement que je ne m'etonne pa, fi cette Ifle, la plus grande & la plus fertile du monde, n'eft pas fi peuplee; d'autant que des le ventre de la mere, ou des la naiffance, ces pauvres innocentes creatures font condamnées à perdre le jour, auant que de l'auoir veu ny connu; & ainfi font fubjettes aux folles fantaifies, & superfitions des Imbiafses, ou Ompifichiles, qui confeillent aux peres de delaiffer leurs enfans, & les faire porter par quelques esclave malheureux, loing du village dans les broffailles & buiffons, ou dans les bois à inuure du temps et du frois, & à l'abandon des chiens, cochons ou autres bestes qui les deurent. Ainfi le diable à fon Empire amplement eftendu en ce pis qui fe fait par cette nation rendre autant d'honneur qu'à Dien: mais encor par preference en fe faifant faire la premiere offrande. (Flacourt, 1658: 91)

Dans certaines sociétés en effet, les devins ou astrologues déclaraient un certain nombre de jours *fady*, c'est-à-dire tabous. Les enfants nés ces jours portaient malheur et pouvaient être sacrifiés. À la naissance d'un enfant, c'est

astrologue et médecin qui décide s'il doit vivre ou mourir car s'il est né dans une heure ou un jour réputé malheureux, il serait ou précipité dans une rivière ou exposé dans une forêt, ou enterré vivant. Malheureusement pour les Malgaches, leurs astrologues reconnaissent un très grand nombre d'heures et de jours malheureux. [...] Cette coutume fait périr chaque année un grand nombre d'enfants. (Sachot, 1860: 128)

De même, il y a à Madagascar des régions où les jumeaux sont interdits et un des deux enfants peut être tué. On exposait par exemple les deux enfants dans une fosse à zébus et on élevait celui qui survivait à l'épreuve. Il était aussi possible d'abandonner un des deux enfants sans savoir si celui-ci allait mourir ou être recueilli. Ces pratiques ont survécu longtemps, Chevalier en 1952 y fait référence. Toutefois, si le recours à l'infanticide est fréquemment évoqué dans les textes du XVII^e au XX^e siècle, de Flacourt à Chevalier, il est difficile d'en tirer

une quelconque conclusion sur l'importance de cette pratique. La possibilité même de l'infanticide a suffisamment heurté, choqué les voyageurs pour qu'ils en fassent mention dans leurs écrits. À la lecture des textes, on peut faire l'hypothèse que l'infanticide était un mode de régulation de la fécondité, un mode collectif. C'est l'autorité magique, l'*ombiasy* qui décide des jours, des mois où les naissances ne sont pas les bienvenues et les enfants pouvaient être « seulement » éloignés de ses parents tout en restant en vie (Vig, 1902: 45). Le fait de se débarrasser d'un enfant en cas de naissances multiples permettait aussi de maximiser les chances de survie de l'autre. On peut supposer que les injonctions des *ombiasy* répondaient à des stratégies collectives assurant la survie d'un maximum d'enfants lorsque la croissance de la population était faible, déclarant des enfants *fady* lorsque la survie du groupe était mise en cause par une trop forte fécondité ou par un déséquilibre entre les ressources communes et l'effectif de la population.

Les textes font aussi référence à plusieurs reprises à la pratique de l'avortement. Voici par exemple ce qu'on peut lire dans le texte de Lars Vig, pasteur à Antsirabe de 1875 à 1902:

Les avortements étaient en effet assez courant à Madagascar, dans le passé. Des jeunes femmes qui ne voulaient pas être encombrées d'enfants, afin de pouvoir mener une vie libre et indépendante, se rendaient coupables de ce crime. (Vig, 1902: 46)

Il semble que l'avortement, contrairement à l'infanticide, soit un mode de contrôle individuel de la fécondité, mais il est difficile à la lecture des textes de savoir si le recours à l'avortement était fréquent ou non.

Les normes et les comportements décrits par les textes des voyageurs ou missionnaires rapportant une sexualité précoce et prémaritale sont tout à fait crédibles si on les met en parallèle avec ce que l'on sait de la fécondité. La sexualité précoce, prémaritale et même la grande liberté sexuelle se justifiaient dans des contextes où la forte fécondité était souhaitée, encouragée et nécessaire pour la survie de la population. Les normes permettaient que tout enfant soit le bienvenu quel que soit le père et le contexte de sa naissance. Nous avons vu que la stérilité étant particulièrement répandue, les femmes étaient d'abord encouragées à faire preuve de leur fertilité puis à avoir un nombre de grossesses maximum afin d'assurer un nombre suffisant d'enfants survivants jusqu'à l'âge adulte.

Le mariage

Avant l'Indépendance, l'intérêt des observateurs pour le mariage a rarement eu un objectif scientifique d'analyse des comportements matrimoniaux. Au mieux, les études fournissent une description précise du droit coutumier en la matière (Frotier de la Messelière, 1932). Mais d'une manière générale, les descriptions sur le terrain sont souvent vagues. Avant la mise en place du protectorat français en 1885, les descriptions du mariage malgache sont succinctes dans les récits de voyageurs. Elles mettent en évidence les différences culturelles dans la conception du mariage et de la famille, et sont de ce point de vue explicitement ethnocentristes.

Quels sont les aspects de la nuptialité qui ont particulièrement retenu l'attention des voyageurs ? La polygamie, les divorces et les remariages sont les faits les plus fréquemment soulignés. Cela n'a rien de surprenant : ces trois pratiques s'éloignent très fortement de la conception européenne du mariage, où le lien créé par le mariage est généré par le divin et par conséquent monogame et indissoluble. Cela mène Flacourt (1658) à conclure à une absence de rituel de mariage dans la Grande Ile.

Carpeau du Saussay (1721), aventurier et fils de bonne famille, part pour Madagascar en 1662. Dans son récit de voyage, il présente une description très brève des pratiques qu'il observe lors de son expédition à Madagascar. Il souligne surtout la forte fréquence de la polygamie et des divorces ainsi que l'absence de lien marital.

La poligamie qui est en usage chez bien de Peuples, l'est aussi parmi eux ; leur union ne mérite pas le nom de mariage, à cause de la légèreté, avec laquelle ils la rompent : il est permis aux hommes & aux femmes de se démarier, quand ils veulent. Plusieurs usent de cette liberté pour changer de femme presque tous les jours ; mais on en voit d'autres aussi qui demeurent toute leur vie ensemble. (Carpeau du Saussay, 1721 : 252)

Flacourt (1658), à la même époque, est plutôt intrigué par la manière dont se forment les couples dans les ethnies du sud de Madagascar. N'observant pas de rites particuliers, il en conclut à une absence de cérémonie de mariage.

Les Nègres ne font aucune cérémonie de mariage : Il n'y a que les Zafferamini qui font quelque cérémonie ce jour là lors qu'ils se marient avec leur principale femme, & nomment cela par ce mot *Mirachebau*. (Flacourt, 1658 : 86)

Aucune étude systématique des coutumes et du droit matrimonial n'est menée avant les travaux du R.P. Ellis, dont l'essentiel du travail va se focaliser sur l'ethnie merina. Les voyageurs du XIX^e siècle sont cependant beaucoup plus nuancés sur les pratiques qu'ils décrivent, ne serait-ce que parce qu'ils recourent souvent leur observation avec les règles du droit coutumier. Par exemple Léguevel de Lacombe (1840) et Lacaze (1881) vont avoir à cœur de décrédibiliser certaines assertions portées sur les coutumes malgaches. Léguevel de Lacombe, qui a vécu dans des villages malgaches et parle la langue, critique de façon explicite la façon dont sont rapportés par les étrangers les faits observés à Madagascar :

Dans mes rapports avec un grand nombre de géographes français et étrangers, j'ai acquis la conviction que les ouvrages publiés depuis le commencement de ce siècle sur l'île de Madagascar n'en donnent que des notions fort imparfaites, pour ne pas dire erronées. (Léguevel de Lacombe, 1840 : préface)

Lacaze va dans le même sens :

On m'avait souvent parlé d'un usage singulier de ces peuples : ils poussaient, dit-on, les devoirs de l'hospitalité jusqu'à offrir leurs femmes, leurs filles aux voyageurs qui couchaient dans leurs cases. C'est une invention ou une méprise comme il arrive souvent. L'ignorance des usages, du langage peut conduire à des suppositions fausses. Il y a à Madagascar, comme partout, mais ici plus ouvertement et plus naïvement, des femmes qui font métier à se donner, on les appelle *Simiris*. [...] mais on ne vient pas vous offrir des femmes et on distingue toujours celles-ci de celles qui ont un mari. [...] La polygamie existe bien mais en général les hommes en prennent selon leurs moyens ; chaque homme libre peut avoir trois femmes légitimes, la *valibé*, la première en position, puis deux autres. (Lacaze, 1881 : 129)

Cette introduction d'une étude plus systématique du droit local au XIX^e siècle permet de porter un nouveau regard sur les pratiques. Les cérémonies du mariage existent bien et permettent de délimiter les unions temporaires et les unions de fait des unions légitimes et induisant des modalités spécifiques en cas de rupture d'union. Le divorce, et la relative facilité à en user que constatent les voyageurs, n'en est pas moins encadré par la coutume et a des conséquences sur la vie des hommes et des femmes. Ce changement dans l'approche adoptée par les voyageurs peut-il trouver sa source dans l'histoire de la méthode sociologique ? En 1888, dans son cours d'introduction à la sociologie de la famille,

E. Durkheim critique l'usage trop systématique de descriptions ethnographiques pour analyser les formes de la famille dans les colonies :

Il faut donc, en général, récuser ces récits et ces descriptions qui peuvent avoir un intérêt littéraire et même une autorité morale mais qui ne sont pas des documents suffisamment objectifs. Ces impressions personnelles ne sont pas des matériaux dont la science puisse se servir utilement. Il n'y a qu'un moyen de connaître avec quelque exactitude la structure d'un type familial c'est de l'atteindre en elle-même. Mais où la trouver ? Dans ces manières d'agir consolidées par l'usage qu'on appelle les coutumes, le droit, les moeurs. (Durkheim, 1888 : 270)

Une première description de ce type, antérieure aux analyses de Durkheim, va être menée par Noël (1843) chez les Sakalava. Il décrit les procédures matrimoniales avec le souci de présenter la complexité du droit local. La partie sur le mariage s'étend sur 8 pages, c'est un des rares auteurs à avoir écrit aussi longuement sur le mariage. Il présente les modalités de choix du conjoint, une approximation des âges au mariage et le déroulement des cérémonies. Il insiste sur les liens originaux entre mariage et paternité, qui se révèlent fondamentaux pour comprendre l'organisation du mariage dans cette société.

Le mariage chez les Sakalava n'entraîne pas la paternité du mari ; il peut reconnaître ou renier à sa volonté tous les enfants que ses femmes lui donnent. Il peut de même reconnaître les enfants d'une femme mariée à un autre, soit qu'il est entretenu des relations illégitimes avec elle ou qu'elle lui soit restée étrangère. Mais, dans l'un et l'autre cas, cette reconnaissance ne peut avoir lieu que lorsque le mari de celle-ci refuse de reconnaître les enfants de sa femme. (Noël, 1843 : 297)

Lars Vig (1909) mène un peu plus tard une analyse du même type. Sa description du mariage est enrichie de références au droit coutumier local. Une seule limite à son analyse tient au fait qu'elle porte principalement sur l'ethnie merina, alors que l'auteur cherche à avoir une portée plus générale sur Madagascar.

Cet effort de précision dans la description va prendre un caractère systématique dans les travaux d'Alfred et Guillaume Grandidier (1914) sur le mariage et la famille. Les auteurs utilisent leurs propres observations mais également des sources de seconde main, des rapports et des publications de voyageurs et de missionnaires. Ils ne vont pas simplement décrire ce qui les surprend mais vont détailler différents aspects du processus matrimonial, en reprenant parfois des concepts européens, comme les fiançailles, pour

dénommer la pratique du mariage à l'essai. Les cérémonies du mariage, les modalités du choix du conjoint, les coutumes relatives à la polygamie, au divorce et à la répudiation vont être présentées pour chaque groupe ethnique identifié et en fonction des données disponibles, alors qu'on observait auparavant des discours très généraux sur le pays.

On voit également apparaître dans les travaux de Grandidier père et fils, mais aussi chez certains auteurs de la fin du XIX^e siècle (Noël, 1843 ; Piolet, 1895 ; Sibree, 1880 ; Vig, 1909), des tentatives pour quantifier certains phénomènes et notamment l'âge au mariage. Les résultats n'ont aucune valeur scientifique et sont d'autant plus incertains qu'ils sont mesurés dans un contexte où l'âge calendaire est rarement connu avec exactitude. La définition d'un âge au mariage est un enjeu important pour le système colonial, qui cherche à légiférer autour des questions du mariage et de la famille et à imposer l'enregistrement des mariages, des naissances et des décès. C'est aussi un moyen de justifier les bienfaits de la colonisation. Ainsi, Frotier de la Messelière (1932) croit constater une élévation de l'âge au mariage des hommes et des femmes malgaches en comparant les données de l'état civil colonial (dont on sait qu'il concernait une part négligeable de la population indigène) et les résultats d'observateurs du XIX^e siècle, dont il mentionne par ailleurs l'incohérence des âges mentionnés entre les auteurs :

Des opinions aussi différentes ne nous permettent pas de nous prononcer sur l'âge même approximatif du mariage en droit malgache. Il est cependant un point sur lequel nous avons une certitude, c'est que l'on se marie de nos jours beaucoup plus tard qu'autrefois, et peut-être faut-il voir là l'influence heureuse des missionnaires qui auraient fait reculer de plusieurs années l'âge du mariage. (Frotier de la Messelière, 1932 : 243)

Pour le lecteur contemporain, il peut être difficile de se faire une image de la société malgache du XVIII^e et du XIX^e siècle. Seul le recoupement des descriptions locales fournies par les voyageurs, les missionnaires et les administrateurs avec les codes juridiques disponibles sur la période permet d'avoir une idée de l'importance relative de certaines pratiques matrimoniales. Chez les Merina, appelés aussi Hova, le droit coutumier est bien connu des Occidentaux qui voyagent à Madagascar au XIX^e siècle. Ils seront d'ailleurs à l'origine d'une transformation du code de la famille à la fin du siècle.

Les premières lois édictées dans l'Imerina sont le fait du roi Andrianampoinimerina (1787-1810). Il donne un cadre aux coutumes de la région. Cependant, ces codes

ne sont pas écrits. Ce sont des *kabary* (discours) que les représentants du roi font respecter dans les villages. Au niveau social, il va par exemple réglementer de façon assez précise l'organisation de la famille, et spécialement les principes régissant le mariage (Julien, 1909). Andrianampoinimerina est célèbre aussi dans l'histoire malgache pour ses discours prononcés en public, dans lesquels il informait la population de ses décisions politiques. Les réglementations sur le mariage sont issues directement de ces *kabary*. Andrianampoinimerina légifère sur les règles relatives au choix du conjoint, sur les cérémonies sanctionnant le mariage, sur la polygamie et les ruptures d'union. C'est lui qui donne le premier un contour unifié à la coutume. Il renforce aussi la place des familles dans le processus matrimonial, le consentement des parents devient obligatoire pour célébrer la cérémonie coutumière. Il réglemente également la pratique de la polygamie, celle du divorce et de la répudiation, en exigeant le versement d'une compensation à la première épouse et en limitant le régime polygamique à sept femmes pour ses sujets. Les lois écrites apparaissent au début du XIX^e siècle. En 1828 est rédigé le premier code juridique (Molet, 1956). Ensuite vont se succéder de nombreux codes, essentiellement répressifs, qui concernent notamment les affaires de droit privé et le droit de la famille (Raharijaona, 1968). Ce premier code a pour objectif explicite de faire un relevé général de la population libre de la province de l'Imerina et de faire disparaître la polygamie et le concubinage. Le code des 305 articles va renforcer ces interdictions en augmentant la punition en cas de délit. En 1896, Madagascar devient officiellement une colonie française. Les débuts de la colonie marquent des changements législatifs profonds et une réforme du code des 305 articles. Les administrateurs coloniaux s'inquiètent comme ailleurs en Afrique de donner un cadre juridique au mariage des indigènes dont l'essence soit proche de celui pratiqué en France.

Apports et limites de l'étude

La façon dont la question de la sexualité, de la fécondité et du mariage dans les textes des voyageurs et missionnaires entre le XIX^e et le début du XX^e siècle est rapportée suggère quelques réflexions. Que peut-on tirer comme enseignement de cette lecture ? Une question sous-jacente dans de nombreux récits – et qui doit inciter le lecteur à de la prudence – est de savoir si les comportements en termes de sexualité, de fécondité et de mariage sont de l'ordre de la nature ou de la culture.

L'enjeu est important notamment pour les religieux qui, conscients de pouvoir agir sur les pratiques ou les croyances culturelles, se retrouveraient ainsi impuissants si les comportements qu'ils jugent incompatibles à la morale sont de l'ordre du naturel. Selon les textes et surtout selon la nécessité ou non de justifier une mission « civilisatrice » pour les partisans de la colonisation ou de « conversion » pour les religieux, la réponse à cette question varie.

En règle générale, colonisateurs et religieux ont en commun de vouloir imposer la virginité avant le mariage, la fidélité dans le mariage et de condamner les naissances illégitimes. Pour les religieux, leur mission se justifie par le dogme, pour les partisans de la colonisation, il s'agit d'apporter la « civilisation », d'améliorer la santé, l'éducation des populations malgaches (Bianquis; 1907; Lacaze, 1881). Vig (1907) et Mondain (1905-1906) voulaient montrer dans leur texte que le christianisme libère les femmes de l'oppression païenne et que la mission chrétienne a réussi à « libérer, instruire et améliorer la femme malgache » (Vig, 1907: 123).

La difficulté de l'étude réside donc dans les problèmes d'interprétation des écrits. Les textes véhiculent des représentations sur la société malgache qui sont déterminées par le mode de pensée de l'observateur, observateur qui réfléchit avec les références de la société européenne, le plus souvent catholique, dans laquelle il a été socialisé. Par conséquent, les informations que nous pouvons en tirer sur la réalité démographique de Madagascar sont forcément limitées par cette absence d'objectivité.

Une fois ces réserves prises en considération, il faut reconnaître que les textes présentés ici revêtent un grand intérêt car ils sont les seuls à témoigner du contexte socioculturel qui entoure les comportements de sexualité, de nuptialité et de fécondité des populations malgaches avant les premières grandes enquêtes démographiques (1966). Ces auteurs se sont attardés certes sur les aspects les plus spectaculaires des comportements, mais aussi sur une foule de détails qui en font des sources d'information uniques.

Que nous apprennent les textes des voyageurs et missionnaires du XVII^e au XIX^e siècle sur les comportements démographiques à Madagascar? Tout d'abord, les textes étudiés nous renseignent sur les représentations des voyageurs, sur la façon dont ils se démarquent ou non de leur propre système de normes et de valeurs. Par conséquent, si on veut extraire de ces textes des informations sur les comportements des populations malgaches, il est nécessaire de décoder les écrits à la lumière des référents culturels de l'auteur des textes.

En effet, les informations de type quantitatif ne sont jamais documentées de façon scientifique. Par exemple, l'idée de précocité des rapports sexuels et de l'entrée en vie maritale est souvent discutée et les âges proposés ne sont pas justifiés par les auteurs. Les regards portés sur la prévalence de certains phénomènes (avortements, infanticides, polygamie, etc.) dénotent plus la rencontre de l'auteur avec un phénomène condamné dans sa propre société qu'un réel état de fait. Toutefois, le recoupement avec les données statistiques des premières enquêtes médicales ou avec les sources juridiques permet d'approcher de façon plus rigoureuse la prévalence des phénomènes observés. Par exemple, l'impression d'une population touchée à 60 % par la syphilis sera démentie ensuite par les enquêtes médicales. De même, les textes concernent souvent un territoire particulier, une population singulière et il est difficile de saisir les différences régionales, sociales dans les comportements ou même d'analyser l'évolution des comportements dans le temps.

Néanmoins, ces réserves prises en compte, les textes permettent de dégager les grandes lignes du système démographique prétransitionnel à Madagascar. L'absence de virginité avant le mariage est décrite par de nombreux auteurs et semble bien réelle (Ravelomanana, 2007). L'entrée précoce en sexualité et en fécondité va de pair avec cette absence de virginité et est conforme avec ce que l'on sait de l'entrée en union elle aussi précoce. La grande liberté sexuelle des femmes et des hommes décrite par les auteurs est plus difficile à confirmer car on manque de repères. Aujourd'hui encore, on sait peu de choses sur le nombre de partenaires sexuels des hommes et des femmes au cours de leur vie sexuelle. De même, les normes entourant la sexualité et l'adultère ont été assez peu étudiées et il est difficile de dresser un panorama de la question.

Les textes permettent de vérifier que les comportements visaient à une maximisation de la fécondité

dans une société où la mortalité était telle (paludisme, famine, etc.) qu'elle pouvait remettre en cause la survie même de la population. Ils confirment aussi que les stratégies de fécondité étaient collectives : entrée en vie sexuelle et donc féconde le plus tôt possible, « circulation sexuelle » des hommes et des femmes pour éviter les couples stériles, pas de limitation de la fécondité pour les femmes fertiles, partage des coûts et de l'éducation des enfants entre les couples (adoption des enfants pour les couples stériles, valorisation de la maternité et de la paternité sociale au détriment du biologique). Ils montrent enfin que ce système visant à maximiser la fécondité comportait des moyens de réguler la fécondité en légitimant l'infanticide par l'intermédiaire du devin, personnage ayant un poids social important.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIAMANANA, F. 1939. *Contribution à l'étude du problème démographique de Madagascar*. Paris, les Presses modernes, 230 p.
- BIANQUIS, J. 1907. *L'œuvre des missions protestantes à Madagascar*. Paris, Maisons des missions évangéliques, 262 p.
- CAMPBELL, G. 1991. «The state and pre-colonial demographic history: the case of nineteenth-century Madagascar», *Journal of African History*, 32 : 415-445.
- CARPEAU du SAUSSAY, V. 1721. *Voyage de Madagascar, connu aussi sous le nom de l'île St Laurent*. Paris, J. Luc Nyon, 301 p.
- CHEVALIER, L. 1952. *Madagascar: population et ressources*. Paris, Cahiers de l'INED, 15, 212 p.
- COAST, E. 2003. «An Evaluation of Demographers' Use of Ethnographies», *Population Studies*, 3 : 337-347.
- CORDELL, D., et V. PICHE. 1997. « Pour une histoire de la famille en Afrique », dans M. PILON, T. LOCOH, E. VIGNIKIN et P. VIMARD, dir. *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED : 54-74
- DESCHAMPS, H. 1960. « Conceptions, problèmes et sources de l'histoire de Madagascar », *Journal of African History*, 2 : 249-256.
- DROHOJOWSKA, A. 1885. *Les grandes îles de l'Afrique orientale : Madagascar, La Réunion, Maurice*. Lille, J. Lefort, 289 p.
- DURKHEIM, E. 1888. « Introduction à la sociologie de la famille », *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 10 : 257-281 [<http://classiques.uqac.ca/>].

- FLACOURT de, E. 1658. *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*. Paris, G. Clouzier, 508 p.
- FROTIER de la MESSELIÈRE, P. 1932. *Du mariage en droit malgache*. Paris, Loviton, 324 p.
- GASTINEAU, B., et L. RAKOTOSON. 2006. « L'évolution de la population à Madagascar », *Tsingy*, 4 : 23-36.
- GRANDIDIER, A. 1868. « Une excursion dans la région australe chez les Antandrouis », *Bulletin de la société des sciences et des arts de la Réunion*, volume Année 1867, 23 p.
- GRANDIDIER, A. 1869. « Rapport sur une mission à Madagascar », *Archives des Missions Scientifiques*, 2 : 445-477.
- GRANDIDIER, A. 1914. « La famille malgache », dans A. GRANDIDIER et G. GRANDIDIER, éd. *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*. Paris, Imprimerie Nationale, 376 p.
- JULIEN, G. 1909. *Institutions politiques et sociales de Madagascar : d'après des documents authentiques et inédits*. Paris, E. Guilmoto, 461 p.
- LACAÏLLE, L. 1848. *Importance et nécessité de coloniser l'île de Madagascar*. Paris, Imprimerie Schneider, 55 p.
- LACAÏLLE, L. 1862. *Connaissance de Madagascar*. Paris, Librairie E. Dentu, 280 p.
- LACAZE, H. 1881. *Souvenirs de Madagascar par le Docteur H. Lacaze*. Paris, Berger Levrault et Cie, 190 p.
- LAVERDANT, D. 1844. *Colonisation de Madagascar*. Paris, Imprimerie de la Guiraudet et Jouaust, 210 p.
- LEGUEVEL de LACOMBE, B.F. 1840. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*. Paris, L. Desessart, 2 volumes, 293 p. et 375 p.
- LINTON, R. 1928. « Culture Areas in Madagascar », *American anthropologist*, 30, 3 : 363-390.
- MOLET, L. 1956. *Démographie de l'Ankazinana*. Mémoires scientifiques de l'Institut de Madagascar, Tome III, Série C, 230 p.
- MONDAIN, G. 1905-1906. « Notes sur la condition de la femme hova », Antananarivo, *Bulletin de l'Académie Malgache*, 4 : 66-94.
- NOËL, M. V. 1843. « Recherches sur les Sakalava », *Bulletin de la Société de Géographie*, 20 : 285-306.
- PAILLARD, Y. G. 1986. « Regards coloniaux sur les Betsileo », *Omaly sy Anio*, 23-24 : 373-392.
- PFEIFFER, I. 2001 [1881]. *Voyage à Madagascar*. Paris, Hachette, 273 p.
- PICQ, Lieutenant Ardant du, 1905. « Une peuplade malgache. Les Tanala de l'Ikongo », *Revue des voyages Tour du Monde*, E. Charton : 541-561.
- PIOLET, B. 1895. *Madagascar et les Hova*. Paris, Librairie Charles Delagrave, 287 p.
- RABENORO, M. 2003. « Motherhood in Malagasy Society: A Major Component in the Tradition vs. Modernity Conflict », *Jenda: A Journal of Culture and African Women Studies*, 4 : 2-13.
- RACAULT, J.-M. 2003. « Le récit de voyage de Souchu de Rennefort (1688) : du témoignage documentaire à la quête métaphysique », Communication au colloque *Le voyage à Madagascar. De la découverte à l'aventure intellectuelle*, Centre de Recherche sur la littérature des voyages, Saint-Denis de la Réunion, Antananarivo.
- RAHARIJAONA, H. 1968. « Le droit de la famille à Madagasikara » dans K.D M'BAYE, éd. *Le droit de la famille en Afrique Noire et à Madagascar*. Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose : 195-220.
- RANAIVOSON, D. 2004. *Iza moa ? Dictionnaire historique de Madagascar*. Antananarivo, Tsipika Editeur, 190 p.
- RAVELOMANANA, J. 2007. « Regards croisés : la femme malgache vue par l'étranger à travers le temps », *Tsingy*, 5 : 51-72.
- ROCHON, Abbé. 1791. *Voyage à Madagascar, au Maroc et aux Indes orientales*. Tome 1. Paris, 391 p.
- SACHOT, O. 1860. *Voyages du Révérend William Ellis à Madagascar*. Paris, Victor Sarlit Editeur, 228 p.
- SIBREE, J. 1880. « Relationships and the names Used for them among the peoples of Madagascar, chiefly the Hovas ; Together with observations upon Marriage customs and morals among the Malagasy », *The journal of the anthropological institute of great Britain and Ireland*, 9 : 35-50.
- SOUCHU de ROCHEFORT, U. 1648. *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine*. Paris, Pierre-Aubouin, 340 p.
- VAISSIÈRE de la, P. 1884. *Histoire de Madagascar : ses habitants et ses Missionnaires*. Paris, Librairie Victor Lecof, 2 volumes, 520 p. et 486 p.
- VENIER, P. 1992. « Le Comité de Madagascar (1894-1911) », *Omaly sy Anio*, 28 : 43-56.
- VIG, L. 1973 [1907]. *Les conceptions religieuses des anciens Malgaches*. Paris, Karthala, 191 p.
- VIG, L. 2003 [1909]. *Sur la femme malgache*. Paris, L'Harmattan, 128 p.
- VIG, L. 2006 [1902]. *Croyances et mœurs des malgaches*. Antananarivo, Edité par Ott Chr Dahl, Fascicule II, 79 p.

Gastineau Bénédicte, Binet Clotilde (2009)

Comportements reproductifs à Madagascar en période pré-statistique : quels apports des sources littéraires ?

In : Marcoux R. (dir.), Dion J. (dir.) Mémoires et démographie : regards croisés au Sud et au Nord

Laval : Presses Universitaires de Laval, 105-118. (Cahiers du CIEQ)

ISBN 978-2-7637-8993-4